

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

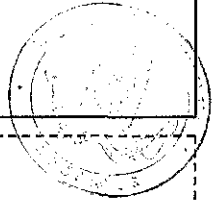


24072637

Tribunal de l'Entreprise de Liège
Division Verviers

19 AVR. 2024

Le greffier
Greffe



N° d'entreprise : **0447 478 420**

Nom

(en entier) : **ARMAND ADANS ET FILS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **rue Jean Koch 9 à 4800 Lambermont**

Objet de l'acte : Démission - Nomination

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2024

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame Justine COLLET.
Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Christopher COLLET.

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présences signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présences que 2750 actions sont représentées.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

L'Assemblée, par un vote spécial et à l'unanimité, accepte la démission de l'administrateur-délégué suivant:

- Monsieur Bruno ADANS, ayant remis une lettre de démission datée du 20/03/2024.

Le mandat prendra fin directement ce-jour.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de donner décharge à l'administrateur sortant pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice en cours.

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Justine Collet, domiciliée rue Ahérée 1 à 5651 Tarcienne, est désignée Administrateur-délégué et Représentant permanent de la S.A. Armand Adans et Fils;

- Monsieur Jean-François Collet, domicilié rue des Petits Sarts 9b à 6230 Viesville, est désigné Administrateur-délégué et Représentant permanent de la S.A. Armand Adans et Fils;

Sauf renouvellement, le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale Ordinaire annuelle de 2030.

Ces mandats seront exercés à titre gratuit.

Aucun point divers n'est porté à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

COLLET Justine,
Administrateur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).